



CONCOURS

« Vos Fêtes entre bonnes mains »

Règlement de participation

Le Concours « **Vos Fêtes entre bonnes mains** » (le « **Concours** ») se déroule auprès des supermarchés Marché Bonichoix du Québec et du Nouveau-Brunswick (chacun, un « **Magasin Participant** », et collectivement, les « **Magasins Participants** »). Il est organisé par Sobeys Capital Incorporée (l'« **Organisateur du Concours** »).

Le Concours débute le **jeudi 30 novembre 2023** à l'ouverture des **Magasins Participants** et se termine le **mercredi 3 janvier 2024** à la fermeture des **Magasins Participants** (la « **Période du Concours** »).

1. ADMISSIBILITÉ

POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU CONCOURS, vous devez :

- Être un résident du Québec ou du Nouveau-Brunswick; et
- Avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province respective de résidence au moment de votre participation au Concours.

(un « **Participant admissible** »)

EXCLUSIONS : Les employés, représentants et/ou agents de l'Organisateur du Concours, de leurs sociétés mères, filiales ou affiliées, des magasins Marché Bonichoix, des Fournisseurs des Prix et de leurs agences de publicité ou de promotion, des Commanditaires Présentateurs ainsi que de toute autre entité participant à la conception, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution du Concours (collectivement, les « **Parties concernées** »), ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel Participant exclu est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate (chacun, un « **Participant exclu** »). Pour les fins du Règlement du Concours (le « **Règlement** »), le terme « famille immédiate » englobe le père, la mère, le frère, la sœur, l'enfant, le mari, la femme ou le conjoint de fait ou la conjointe de fait d'un Participant exclu.

Pour fins de clarté, un Participant admissible qui n'est pas un Participant exclu est ci-après désigné comme un « **Participant** ».

Chaque participant doit participer exclusivement en son nom et agissant à son seul bénéfice personnel.

2. COMMENT PARTICIPER

PARTICIPATION SANS ACHAT

Aucun achat nécessaire. Pour participer au Concours sans effectuer d'achat, vous devez rédiger une lettre manuscrite originale de cinquante (50) mots ou plus expliquant **quelle est votre recette incontournable pour le temps des Fêtes**. Veuillez indiquer dans la lettre l'adresse de votre Magasin Participant, votre prénom, nom, adresse, numéro de téléphone et votre adresse courriel dans une enveloppe adressée aux bureaux de l'Organisateur du Concours situés au 11281, boulevard Albert-Hudon, Montréal-Nord (Québec), H1G 3J5, avec la mention du nom du Concours, à l'attention de **“Vos Fêtes entre bonnes mains – Bonichoix”** (une « **Demande de participation sans achat** »). La Demande de participation sans achat devra être reçue par l'Organisateur du Concours au plus tard le dernier jour de la Période du Concours, le mercredi 3 janvier 2024. Compte tenu de l'horaire de livraison variable du courrier postal, le moment de la réception d'une Demande de participation sera déterminé à la seule discrétion de l'Organisateur du Concours. En soumettant une Demande de participant sans achat, l'Organisateur du Concours considère que vous avez lu et accepté le présent Règlement et que vous acceptez de vous conformer aux exigences de la Demande de participation sans achat de ce Règlement.

Limite d'une (1) Demande de participation sans achat par jour par personne pendant la Période du Concours. La Demande de participation sans achat aura les mêmes chances de gagner que la Participation avec achat.

PARTICIPATION AVEC ACHAT

Un accès à Internet et une adresse courriel valide, sont requis pour l'inscription et la Participation au Concours (la « **Participation avec achat** »).

Pour participer au Concours :

- Effectuez l'achat d'au moins un produit Compliments ou Panache dans un Magasin Marché Bonichoix Participant durant la Période du concours.
- Recopiez le lien indiqué en bas de votre reçu de caisse et rendez-vous sur le Formulaire de Participation officiel en ligne (le « **Formulaire de Participation** »);
- Suivez les directives apparaissant à l'écran afin de remplir le Formulaire de Participation puis téléversez votre facture. Seules les factures comprenant des Produits Participants seront acceptées;
- Cliquez sur le bouton JE PARTICIPE pour soumettre votre Participation au Concours.

Pour être valide, votre Participation devra se conformer à tous les critères requis du Règlement. En aucun cas, l'Organisateur du Concours ne sera responsable des soumissions tardives, y compris des retards causés par des difficultés techniques liées au site web. En soumettant une Demande de participant sans achat, l'Organisateur du Concours considère que vous avez lu et accepté le présent Règlement et que vous acceptez de vous conformer aux exigences de la Demande de participation sans achat de ce Règlement. En soumettant une Participation avec achat, l'Organisateur du Concours considère que vous avez lu et accepté le présent Règlement et que vous acceptez de vous conformer aux exigences de la Participation avec achat de ce Règlement.

Ce Concours n'est, d'une aucune façon, associé à, ou géré ou sponsorisé par Jotform. Les informations personnelles sont fournies à Sobeys et non pas à Jotform. Les informations personnelles fournies seront utilisées par les Organismes du Concours et par les tiers

fournisseurs autorisés de Sobeys aux fins d'administration et de gestion du présent Concours et du Site Web, le tout, conformément aux politiques de confidentialité du Commanditaire, de Sobeys et des tiers fournisseurs, le cas échéant, sujet aux utilisations que vous avez autorisé dans le cadre de votre Participation. Jotform est complètement libéré de toute responsabilité par chaque participant à ce Concours. Toutes questions, commentaires ou plaintes en lien avec ce Concours devront être dirigés vers Sobeys et non pas vers Jotform.

Limite d'une (1) adresse courriel valide par Participant pour toute la Période du Concours. Limite d'une (1) facture téléversée par Participation.

Les Demandes de participations sans achat et les Participations avec achat sont collectivement désignées comme les « **Participations** ».

3. LES PRIX ET LEUR VALEUR APPROXIMATIVE

Il y a quatre (4) Prix à gagner dans le cadre de ce Concours (chacun un « **Prix** », ensemble les « **Prix** ») comme défini ci-après.

GRAND PRIX

Il y a un (1) Grand Prix à gagner dans ce Concours (le « **Grand Prix** ») d'une valeur approximative de trois mille dollars (3 000\$ CAD). Le Grand Prix consiste en **la somme de trois milles dollars** (3 000\$ CAD) créditée sur un compte-client Marché Bonichoix.

PRIX SECONDAIRES

Il y a un total de trois (3) Prix Secondaires (seul, un « **Prix Secondaire** », ensemble les « **Prix Secondaires** ») d'une valeur approximative unitaire de cent dollars (100 \$ CAD) consistant en **un (1) panier-cadeau de produits Compliments et Panache**.

La valeur totale approximative des Prix pour ce Concours est de trois mille trois cents dollars (3 300 \$ CAD).

REMARQUES SUR LES PRIX

GÉNÉRALITÉS. Il est possible que les Prix ne soient pas identiques aux photos et images utilisées dans le matériel publicitaire et promotionnel du Concours, notamment les publicités imprimées, les sites Internet et la bannière publicitaire électronique. Chaque Prix doit être accepté (i) « TEL QUEL », SANS GARANTIE DE QUELQUE SORTE, expresse ou implicite, et (ii) ne peut être ni modifié, ni transféré, ni cédé, ni échangé contre de l'argent (sauf si l'Organisateur du Concours ne l'autorise explicitement, à sa discrétion exclusive). Le Prix sera décerné uniquement à la personne dont le nom complet est inscrit sur le Formulaire de Participation associé à la Participation en question. Aucune substitution de Prix ne sera possible, sauf à la discrétion de l'Organisateur du Concours. La différence entre la valeur approximative du Prix et la valeur réelle du Prix lorsqu'il est remis au gagnant ne sera pas attribuée.

4. TIRAGE

Le Tirage (le « **Tirage** ») aura lieu le mercredi 17 janvier 2024 à 11h (HE), aux bureaux de l'Organisateur du Concours situés au 11281, boulevard Albert-Hudon, Montréal-Nord au Québec,

H1G 3J5.

- Le gagnant du Grand Prix sera sélectionné de façon électronique et aléatoire parmi toutes les Participations valides reçues durant la Période du Concours, conformément au présent Règlement; et
- Les trois (3) gagnants des Prix Secondaires seront sélectionnés de façon électronique et aléatoire parmi toutes les Participations valides reçues durant la Période du Concours, conformément au présent Règlement.

Les Prix seront attribués dans l'ordre suivant :

1. Les trois (3) Prix Secondaires
2. Le Grand Prix

Un grand total de quatre (4) Participants seront sélectionnés (chacun, un « **Participant Sélectionné** », ensemble, les « **Participants Sélectionnés** »).

Limite d'un (1) Prix par Participant, par ménage, pour toute la Période du Concours.

CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS

L'Organisateur du Concours ou son représentant désigné tentera au moins à deux (2) reprises de contacter par courriel et/ou par téléphone les Participants Sélectionnés pour les Prix Secondaires ainsi que pour le Prix Principal au moyen des coordonnées indiquées dans le Formulaire de Participation.

Il est de la responsabilité de chaque Participant de s'assurer que les données indiquées soient à jour. L'Organisateur du Concours ne pourra pas être tenu responsable des coordonnées non valides ou inexactes des Participants.

Chaque Participant Sélectionné aura quarante-huit (48) heures, suite à la première communication, pour recontacter l'Organisateur du Concours ou son représentant, sous peine de nullité. Une fois joint par courriel, le Participant Sélectionné recevra un Formulaire d'Exonération (le « **Formulaire d'Exonération** ») à l'adresse courriel indiquée dans le Formulaire de Participation. Le délai de réponse sera comptabilisé exclusivement à partir de l'horloge de l'Organisateur du Concours.

AVANT D'ÊTRE CONFIRMÉ COMME GAGNANT D'UN PRIX SECONDAIRE OU PRINCIPAL, chaque Participant Sélectionné devra :

- répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question réglementaire de mathématique;
- dûment remplir, signer et retourner le Formulaire d'Exonération dans un délai de vingt-quatre (24) heures à partir de la réception du Formulaire d'Exonération, dans lequel (entre autres choses) le Participant Sélectionné doit confirmer qu'il se conforme au présent Règlement et reconnaître l'acceptation du Prix tel que remis;
- consentir à ce que son nom, son adresse, sa voix, son image, ses déclarations en lien avec le Concours, ainsi que toute photographie, vidéo, captation et/ou tout tournage, puissent être publiés, reproduits ou autrement utilisés par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, ou en son nom, à des fins de publicité ou autre usage promotionnel ou commercial effectué par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, dans n'importe quel médium existant ou futur, y compris les médias imprimés, la radio, la

- télédiffusion et Internet, le tout sans autre avis, rémunération additionnelle, ni droit de regard de sa part pour toute utilisation en lien avec ce Concours;
- fournir une pièce d'identité avec photo sur demande.

S'il est impossible de contacter le Participant Sélectionné de la manière décrite à la rubrique « CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS » pour le Prix Principal et les Prix Secondaires, si le Participant Sélectionné a) donne une réponse inexacte à la question réglementaire de mathématique; b) omet de retourner le Formulaire d'Exonération dûment rempli et signé dans le délai prescrit; c) ne peut pas accepter (ou refuse d'accepter) le Prix tel qu'il est attribué pour quelque raison que ce soit; et/ou d) est jugé avoir enfreint le présent Règlement (tel que déterminé par l'Organisateur du Concours à son entière discrétion), il sera disqualifié (et renoncera au Prix) et l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner de façon électronique et aléatoire un nouveau Participant au hasard parmi les Participations restantes au tirage (le cas échéant, les dispositions énoncées dans le présent paragraphe s'appliqueront au nouveau Participant Sélectionné). Limite d'un (1) Prix par Participant par ménage durant la Période du Concours.

CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations au Tirage colligées ou envoyées et reçues durant la Période du Concours, conformément au présent Règlement.

5. ATTRIBUTION DES PRIX

PRIX PRINCIPAL

Le compte-client Marché Bonichoix sera ouvert aux nom et coordonnées du Grand Gagnant. Une fois ouvert, pour pouvoir effectuer des achats avec ce compte-client, le Grand Gagnant devra donner son nom ainsi que le numéro de son compte-client lors de chaque passage en caisse. Sa signature sera alors exigée afin de valider chaque paiement. Le montant des achats sera alors déduit du compte-client. Les achats seront portés au compte jusqu'à ce que le compte-client atteigne zéro dollar (0 \$ CAD).

PRIX SECONDAIRES

Le panier cadeau de produits Compliments et Panache sera envoyé par voie postale au moyen des coordonnées indiquées dans le Formulaire d'exonération par les gagnants.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les Participations deviennent la propriété de l'Organisateur du Concours.

Le Concours est soumis à toutes les lois et à tous les Règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Le Concours est régi par les lois du Québec et les lois du Canada applicables à cet égard, est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables et est nul là où la loi l'interdit.

Les décisions de l'Organisateur du Concours sont finales et sans appel pour toutes les questions liées à ce Concours, y compris toute décision portant sur la validité ou la disqualification de Participations ou de Participants. En participant à ce Concours, vous acceptez d'être

juridiquement lié aux modalités du présent Règlement. TOUTE PERSONNE JUGÉE AVOIR ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT S'EXPOSE, EN TOUT TEMPS, À LA DISQUALIFICATION, À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ORGANISATEUR DU CONCOURS.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit de retirer, de modifier ou de suspendre ce Concours (ou de modifier le présent Règlement) de quelque façon que ce soit, en raison d'une erreur, d'un problème technique, d'un virus informatique, d'un bogue, d'un traficage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause.

Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de ce Concours (à la discrétion exclusive de l'Organisateur du Concours) contrevient au Code criminel et aux lois civiles. Le cas échéant, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi. L'Organisateur du Concours se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier le présent Règlement, de quelque façon que ce soit, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur, quelle qu'elle soit, ou pour toute autre raison, et ce, sans avis préalable ni obligation. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de faire passer un autre test d'aptitude, s'il le juge approprié, selon les circonstances et/ou afin de respecter la loi applicable.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, de modifier sans préavis l'échéancier du Concours ou l'une ou l'autre des dates indiquées dans le présent Règlement, lorsque nécessaire, afin de pouvoir vérifier la conformité de tout Participant ou de toute Participation au présent Règlement, ou encore en raison de problèmes techniques ou en toutes circonstances qui, de l'avis de l'Organisateur du Concours et à sa discrétion exclusive, risquent de nuire à la bonne administration du Concours en conformité avec le présent Règlement, ou pour toute autre raison.

Par le simple fait de participer à ce Concours, chaque Participant autorise l'Organisateur du Concours et ses mandataires et/ou représentants à conserver, à partager et à utiliser les renseignements personnels qu'il a fournis dans sa Participation uniquement aux fins de l'administration du Concours et de la remise du Prix, y compris, sans s'y limiter, pour communiquer avec le Participant à propos du Concours et sa Participation. Vous pourrez aussi recevoir des communications additionnelles de la part de l'Organisateur du Concours et/ou des tiers partenaires (selon le cas) à propos de leurs produits, services, prochains Concours et offres promotionnelles si vous consentez à recevoir ces communications sur le site Web du Concours. Vous pourrez en tout temps, pendant ou après le Concours, renoncer au consentement que vous avez accordé pour recevoir des communications additionnelles en suivant les directives de désabonnement disponibles dans lesdites communications. Veuillez consulter le site <https://corporate.sobeys.com/fr/privacy-policy> pour obtenir des détails sur la politique de confidentialité de Sobeys concernant l'utilisation des renseignements personnels.

Il est possible de consulter le présent Règlement du Concours à l'adresse <https://www.bonichoix.com/fr/concours/> ou dans les Magasins Participants. Le nom des gagnants du Concours sera disponible à l'adresse <https://www.bonichoix.com/fr/concours/> et dans les Magasins Participants au plus tard dans les soixante (60) jours suivant le Tirage (le mercredi 17 janvier 2024) et ce pour une période minimale de dix (10) jours.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités du présent Règlement en version française et les déclarations ou d'autres énoncés contenus dans les documents du Concours, y

compris, la Participation, le site Web, la version anglaise du présent Règlement et/ou le matériel publicitaire sur le lieu de vente, la publicité télévisée, imprimée ou diffusée en ligne, les modalités de la version française du présent Règlement auront préséance dans la mesure où la loi le permet.

Le présent Concours n'est pas géré ou parrainé par bonichoix.com. Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le Concours doit être soumis à l'Organisateur du Concours et non à bonichoix.com ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, l'Organisateur de ce Concours.

En participant au Concours et à titre de condition d'acceptation d'un Prix, vous, vos héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit, libérez et dégagez à jamais de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, les Commanditaires Présentateurs et les Fournisseurs du Prix, Scène Plus IP Corporation et chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, successeurs, mandataires, agents, conseillers, franchisés, actionnaires, partenaires, représentants, leurs agences de publicité, de promotion et d'exécution et chacun de leurs employés respectifs, les dirigeants, administrateurs, mandataires et représentants (collectivement, les « Parties Renonciataires »), contre toute perte, dommage (y compris, sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs), droits, réclamations, actions, les causes d'action, les blessures corporelles, les dommages matériels ou le décès, y compris, sans s'y limiter, tous les coûts et responsabilités de toute nature, y compris les frais juridiques sur une échelle d'indemnisation substantielle, ci-après appelée « Réclamations » et y compris, sans s'y limiter, toute Réclamation découlant d'un acte de négligence des Parties Renonciataires, que vous avez maintenant, ou que vous pourriez avoir par la suite contre les Parties Renonciataires directement ou indirectement résultant ou découlant : (i) de la participation au Concours, votre participation et/ou l'attribution, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'utilisation abusive ou la jouissance d'un Prix, et, le cas échéant, le déplacement, la préparation ou la participation à un événement ou à une activité liée au Prix; ou (ii) les droits de publicité accordés à l'Organisateur du Concours. Vous reconnaissez expressément que vous comprenez qu'il peut y avoir des risques graves de blessures corporelles, de décès ou de dommages matériels associés à l'acceptation, à la possession, à l'utilisation et/ou à l'utilisation abusive du Prix et à la participation à tout événement ou participation à certaines activités liées au Prix, et vous assumez volontairement ces risques. Vous acceptez également d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité les Parties Renonciataires de toute Réclamation relative à ce qui précède.

Toutefois, en participant à ce Concours, tout Participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plateforme bonichoix.com et dégage de toutes responsabilités l'Organisateur du Concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlées par ou liées à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotions, leurs employés, agents et représentants de tous dommages qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plateforme.